

- 1.1 Quelle proportion du budget provincial votre gouvernement entend-il consacrer au système de justice au cours du prochain mandat? Par exemple, prévoit-il diminuer ou augmenter les investissements relatifs aux éléments suivants : (i) palais de justice et infrastructures judiciaires; (ii) virage numérique de l'administration de la justice; et (iii) personnel de soutien (greffiers, techniciens, adjoints judiciaires et personnel administratif)?

Réponse : Notre programme électoral n'est pas une plateforme traditionnelle composée de promesses spécifiques qui risquent de ne jamais être réalisées. Notre programme s'articule autour de cinq axes de lutte, soit cinq axes de rupture avec le statu quo. Notre troisième axe vise l'établissement d'un monopole public sur les services publics et l'expansion de ceux-ci. La justice devrait être considérée comme un service public. En ce sens, nous sommes favorables à une augmentation du financement du système de justice afin de réduire les délais et d'équilibrer les rapports entre les justiciables fortunés et ceux qui doivent se battre pour faire respecter leurs droits.

- 1.2 Quelle est la stratégie de votre parti en matière de soutien au système de justice pénale, plus particulièrement en ce qui concerne : (i) le nombre et la rétention des procureurs au DPCP; (ii) les prisons et les conditions de détention et de contrôle des détenus; et (iii) la lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants?

Réponse : Nous voulons nous attaquer aux causes du crime, notamment aux inégalités sociales. En réduisant celles-ci, le système de justice pénale sera moins sollicité.

- 1.3 Quels engagements votre parti entend-il prendre afin d'assurer un accès adéquat à la justice dans le nord du Québec et dans les communautés éloignées? Par exemple, prévoit-il des mesures visant à assurer les ressources, les infrastructures et les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement efficace de la Cour itinérante et au déplacement des juges et des autres intervenants judiciaires?

Réponse : L'accès à la justice pour les nations autochtones est essentiel. Nous voulons augmenter les revenus de l'État en imposant les grandes entreprises, car seulement 8,7 % de ces revenus proviennent de l'imposition des sociétés. En augmentant les revenus de l'État et en allant chercher l'argent là où il se trouve, nous pourrions investir dans les infrastructures du système judiciaire, y compris dans le nord du Québec. Par ailleurs, en ce qui concerne les nations autochtones, nous préconisons, comme pour le Québec, une démarche menant à une nouvelle Constitution pour l'ensemble du Canada ainsi que pour les peuples et les nations qui le composent, afin de garantir le droit à l'autodétermination.

- 1.4 Votre parti entend-il faciliter, limiter ou encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration de la justice? Dans l'affirmative, veuillez préciser s'il prévoit des investissements à cette fin.

Réponse : À l'instar d'autres secteurs clés de l'économie, nous préconisons un contrôle public et démocratique de l'intelligence artificielle, qui se trouve présentement entre les mains des grands monopoles technologiques. En plaçant l'intelligence artificielle sous

contrôle public, nous pourrions éviter les dérives, notamment dans l'administration de la justice.

2.1 Quelle stratégie votre parti propose-t-il pour améliorer l'accès à la justice?

Réponse : L'aide juridique est un service public qui doit être étendu. Les barèmes d'admissibilité doivent être rehaussés. Par ailleurs, nous voulons élargir les missions des CLSC afin de favoriser l'expansion des services publics. Pourquoi ne pas intégrer toute une gamme de services aux CLSC, y compris des services juridiques? Souvent, les personnes vulnérables ayant besoin de services juridiques éprouvent aussi d'autres difficultés qui nécessitent une intervention sociale. Par exemple, un locataire faisant face à une demande d'éviction parce que son logement est encombré ou insalubre pourrait ainsi rencontrer un avocat, un travailleur social ou un psychologue au même endroit. Il pourrait alors démontrer au tribunal qu'il est pris en charge et qu'il peut améliorer l'état de son logement afin d'éviter l'éviction. Il faut aussi équilibrer les rapports de force devant les tribunaux pour éviter que les parties disposant de plus de ressources soient avantagées.

2.2 Quelles mesures concrètes votre parti entend-il mettre de l'avant pour réduire les délais judiciaires?

Réponse : Un financement permettant l'embauche de personnel supplémentaire dans le système judiciaire ainsi qu'une amélioration des conditions de travail du personnel de soutien contribueraient à accroître la productivité. Il faut également offrir de meilleurs salaires et élargir les droits syndicaux.

2.3 Votre parti est-il favorable à une réforme de l'aide juridique? Par exemple, entend-il en augmenter le financement ou en ajuster les seuils d'admissibilité?

Réponse : Oui, comme nous l'avons déjà mentionné. Il faut aussi élargir les services couverts par l'aide juridique, dont le volet civil est discrétionnaire.

2.4 Votre parti souhaite-t-il améliorer la disponibilité et l'accessibilité des modes alternatifs ou privés de règlement des différends? Dans l'affirmative, veuillez décrire sommairement les mesures envisagées à cette fin.

Réponse : Oui. Comme mesure d'accès à la justice, il est essentiel de financer les modes alternatifs de règlement des différends et d'assurer la représentation des parties vulnérables dans le processus de règlement des différends. Sans représentation, les parties vulnérables peuvent se sentir poussées à accepter un règlement qui n'est pas nécessairement dans leur intérêt.

2.5 Quelles mesures votre parti entend-il mettre de l'avant pour simplifier le parcours des usagers du système judiciaire? Plus particulièrement, prévoit-il des mesures pour soutenir les justiciables non représentés par avocat?

Réponse : Nous proposons de hausser les seuils d'admissibilité à l'aide juridique et d'élargir la gamme des services offerts. Il serait pertinent que tous les justiciables — même ceux qui

ne bénéficient pas de l'aide juridique — aient accès à au moins une consultation gratuite avec un avocat afin de les orienter dans leur parcours au sein du système judiciaire.

3.1 Votre parti entend-il proposer des mesures législatives, réglementaires ou administratives, ou d'autres mesures gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur l'indépendance judiciaire ou la séparation des pouvoirs? Par exemple, votre parti prévoit-il des mesures en matière de nomination ou de rémunération des juges, d'administration et d'indépendance administrative des tribunaux, de gouvernance des données judiciaires ou des infrastructures numériques, des pouvoirs ou responsabilités des juges en chef ou plus généralement des rapports entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire?

Réponse : En augmentant le financement du système judiciaire, l'indépendance judiciaire et la séparation des pouvoirs s'en trouveront renforcées.

3.2 Votre parti envisage-t-il une réforme du processus de nomination des juges administratifs et de leurs conditions de travail?

Réponse : Il est essentiel que les juges administratifs jouissent de conditions de travail qui assurent leur indépendance judiciaire. Ils devraient être choisis et nommés par un comité neutre et indépendant plutôt que par le Conseil des ministres. La méthode actuelle ouvre la porte à une sélection des juges influencée par des considérations politiques.

4.1 Quelle est la position de votre parti concernant le recours à la disposition de dérogation?

Réponse : Nous y sommes opposés par principe. C'est pourquoi il faut une nouvelle Constitution pour le Canada qui reconnaisse, à toutes les nations qui peuplent notre pays, le droit à l'autodétermination, y compris à la sécession. Cependant, dans l'état actuel des choses, alors que le Québec n'a pas signé la Constitution, nous comprenons la pertinence de cette disposition. Cela étant, nous nous opposons à toute utilisation de cette clause à des fins antidémocratiques et antipopulaires, comme lorsqu'il s'agit d'imposer une loi liberticide sur la laïcité, laquelle viole d'ailleurs elle-même les principes de la Charte québécoise.

4.2 Quelle est la vision de votre parti quant au cadre juridique québécois en matière d'immigration et aux engagements qu'il serait disposé à prendre pour en assurer la stabilité, la prévisibilité et l'efficacité? Par exemple, votre parti a-t-il une position officielle sur les éléments suivants : (i) le Programme de l'expérience québécoise (PEQ); (ii) la prévisibilité des programmes d'immigration; (iii) les programmes visant les travailleurs étrangers, y compris les restrictions applicables aux EIMT; (iv) les seuils d'immigration dans la province; et (v) l'intégration économique et linguistique des nouveaux arrivants?

Réponse : Le Parti communiste du Québec dénonce le penchant des politiciens opportunistes à utiliser les immigrants comme boucs émissaires de la crise sociale engendrée par le capitalisme. Nous soutenons l'établissement d'un chemin vers la citoyenneté pour les travailleurs temporaires, qui sont exploités de façon éhontée dans des

conditions que le rapporteur spécial des Nations Unies a qualifiées d'« esclavage moderne ». Le financement de la francisation, amputé par la CAQ, devrait être rehaussé. Cela dit, les immigrants allophones et anglophones ne constituent pas une menace pour la survie du français au Québec. La véritable menace est plutôt l'omniprésence de la culture étatsunienne, laquelle résulte de notre intégration trop étroite à l'économie des États-Unis et, plus largement, au capitalisme mondialisé.

5.1 Quel rôle votre parti entend-il accorder aux consultations auprès des acteurs du système judiciaire avant l'adoption de réformes importantes?

Réponse : Nous sommes favorables à une démocratisation de toutes les institutions de l'État, pour redonner le pouvoir à la grande majorité.

5.2 Votre gouvernement entend-il améliorer l'évaluation préalable des impacts des projets de loi sur le système judiciaire? Dans l'affirmative, veuillez décrire sommairement les mécanismes envisagés à cette fin.

Réponse : Nous ne formerons pas un gouvernement. Nous participons au processus électoral pour offrir une véritable alternative à la classe ouvrière, donner de l'espoir aux masses laborieuses et démontrer que nous ne sommes pas obligés de nous contenter du « moins pire » ni de la simple défense de « droits acquis » qui ne satisfont personne. Nous voulons démontrer, avant, pendant et après les élections, que nous pouvons lutter pour une société fondée sur la justice sociale, l'égalité et la satisfaction des besoins humains plutôt que sur la recherche de profits par les grandes entreprises. Nous ne prétendons pas être les meilleurs gestionnaires de l'État actuel. Nous voulons transformer l'État afin qu'il serve les intérêts de la grande majorité.